

**Contribution du groupe Communiste et Républicains du
Front de Gauche.**

**Mission d'information et d'évaluation relative à l'accueil et la prise en charge
des mineurs non accompagnés en Seine-Maritime**

**Contribution de Sophie HERVE,
au nom du groupe Communiste et Républicains du Front de Gauche**

Malgré les moyens évidents déployés par notre collectivité, et au delà des ajustements qui peuvent être réalisés au sein du dispositif existant, il convient selon nous d'admettre que notre collectivité n'est pas en mesure actuellement de remplir intégralement ses obligations légales et morales en mettant à l'abri, et en prenant en charge l'accompagnement de l'ensemble des mineurs non accompagnés se trouvant sur son territoire.

Cette contribution vise donc, non pas à agir sur le cadre organisationnel existant, même si certaines propositions sont formulées à la fin de cette contribution, mais à dépasser ce cadre pour développer une politique publique à la hauteur des besoins et des enjeux.

Elle comporte quatre axes d'orientations.

Premier axe : la question des moyens et la notion de priorité

Nous posons la question préalable de priorité.

Nous avons le sentiment, pour reprendre un terme souvent entendu, que notre collectivité « fait de son mieux » pour répondre à une situation dont l'ampleur n'est pas de son fait et dont les causes lui échappent.

Et nous avons la conviction que c'est vrai. Nous l'avions déjà avant la mission, nous l'avons davantage aujourd'hui après avoir échangé avec nos services, les professionnels et partenaires mobilisés.

Par conséquent, nous ne minimisons pas les moyens qui ont été déployés : en terme de mobilisation de budgets, d'agents, d'énergie, de recherche de partenariats, de solutions...

Nous pourrions insérer un bémol sur la timidité avec laquelle le Conseil départemental agit en direction de l'Etat pour obtenir son intervention accrue dans un domaine où il a une grande part de responsabilité :

Pour obtenir une plus forte contribution financière afin de nous permettre de remplir nos missions ou pour qu'il agisse par réquisition pour disposer des hébergements nécessaires comme nous l'avons à plusieurs reprises proposé. Mais nous ne développerons pas plus cet aspect. La majorité a un style qui lui est propre pour revendiquer des moyens auprès de l'Etat.

En revanche, il nous semble que nous avons une clarification à opérer sur la question de priorité de nos politiques publiques.

Nous ne pouvons plus faire de notre mieux et nous devons désormais respecter des obligations légales et morales vis-à-vis d'une responsabilité qui nous est confiée.

Et cette responsabilité ne concerne pas un pont ou une infrastructure à construire ou réparer, elle concerne des êtres humains et qui plus est des mineurs.

Il convient pour cela d'adapter les moyens mobilisés pour répondre aux besoins et remplir ainsi nos obligations.

Faire et expliquer que la mise à l'abri et l'accompagnement des mineurs isolés est une priorité non négociable et non variable qui s'impose à nous, en toute circonstance.

Et ainsi doter nos services du nombre d'agents, d'une pluridisciplinarité dans les équipes, et des moyens matériels et budgétaires à la hauteur, non pas de ce que nous estimons pouvoir faire, mais de ce que nous devons faire.

Ce n'est pas une question à conditionner à la raréfaction de nos ressources, même si le contexte est difficile. C'est une question de choix et de priorités politiques.

Pour le surdésendettement accéléré de la collectivité, qualifié de priorité, des millions sont mobilisés chaque année. Les orientations budgétaires sont arrêtées à partir de ce que la majorité du Conseil estime nécessaire de consacrer à cette priorité, et des choix budgétaires sont ensuite réalisés dans d'autres domaines pour atteindre ces objectifs.

C'est ce que nous proposons concernant notre politique de mise à l'abri et d'accompagnement des mineurs isolés.

J'ai entendu dans nos échanges qu'il ne faudrait pas que par son engagement notre collectivité puisse créer un appel d'air supplémentaire.

C'est un aspect qui ne doit pas nous détourner de notre devoir.

D'abord parce que les flux de migration sont guidés par des considérations géographiques et il se trouve que la Seine Maritime est maritime.

Ensuite parce qu'en appliquant cette réserve de prudence, on ne ferait plus rien qui soit à la hauteur des enjeux : Ne pas faire reculer le chômage plus qu'ailleurs pour ne pas attirer des chômeurs, ne pas construire de logements plus qu'ailleurs pour ne pas attirer plus de sans abri, etc...

Conférer et affirmer le caractère prioritaire et exemplaire de cette mission publique en faveur des mineurs isolés est de notre point de vue le premier signe concret à donner dans les conclusions de cette mission.

Et malheureusement les motivations humaines ne manquent pas pour justifier, si besoin était, de cette déclaration de priorités.

Deuxième axe stratégique proposé :
L'inversion des logiques et l'instauration d'une suspicion de minorité

Parmi les difficultés rencontrées et les griefs portés régulièrement à l'encontre de notre collectivité, figure les délais avec lesquels un jeune est évalué avant son éventuelle prise en charge.

Nous avons le sentiment qu'au delà de l'absence de moyens suffisants, le Département compte sur la générosité spontanée, de citoyens ou d'associations, pour ne pas laisser un jeune à la rue avant que sa minorité soit reconnue, et en particulier lorsqu'il existe une suspicion de majorité.

Or, nous pensons que notre responsabilité est directement engagée et appelle une réaction immédiate dès qu'un signalement nous est connu, parce que le jeune peut être mineur.

Nous ne disons pas pour autant que le devoir qui nous incombe ne doit pas s'accompagner de la mobilisation citoyenne, c'est même évident, nous disons simplement que nous devrions appliquer une suspicion de minorité dès qu'un signalement nous parvient.

Et par conséquent créer les conditions d'une mise à l'abri et d'une prise en charge, fusse-t-elle temporaire, jusqu'à ce que la réalité de la minorité soit établie.

Cela éviterait bien des situations dramatiques ou ubuesques.

Nous pensons à ce jeune qui, parce que la collectivité a estimé qu'il était majeur, se retrouve depuis un an et demi sans prise en charge jusqu'à ce qu'un tribunal, d'appel qui plus est, dise qu'il est mineur et nous renvoie à nos obligations.

Nous sommes d'ailleurs convaincus que l'application de cette logique de suspicion de minorité raccourcirait les délais d'attente avant évaluation, et renforcerait la prudence à appliquer pour statuer sur cette question.

Nous n'avons rien à gagner, bien au contraire, à ce que la justice nous rattrape et nous condamne. Les sommes mobilisées pour défendre en justice la collectivité serait bien plus utiles au sein du dispositif.

Troisième axe stratégique proposé : le pilotage collectif du dispositif

Sans atténuer pour autant le devoir et la responsabilité qui nous incombent, et surtout en reconnaissant le travail quotidien qui s'effectue avec les associations, nous devrions nous diriger vers un pilotage collégial du dispositif de mise à l'abri et de prise en charge.

L'objet n'est pas de créer une structure de plus ou de mobiliser du temps précieux pour de la réunionite.

L'objet c'est, au delà des conventions passées, d'associer les associations qui sont sur le terrain en première ligne, au pilotage de cette mission.

Nous sommes en présence d'une situation exceptionnelle, nous devons porter une conception collective de ce pilotage qui favorise la mobilisation générale et le travail commun.

Quatrième axe stratégique proposé : la sortie du dispositif de protection

Comment garantir au jeune devenu majeur les meilleures chances d'insertion dans la dignité par l'accès aux dispositifs de droit commun ?

Accès à un compte bancaire, accès à un logement ou à un hébergement en attendant le titre de séjour, moyens de subsistance, moyens de se vêtir : autant de questions pour lesquelles nous sommes très souvent interpellés tant il semble qu'il y ait souvent délaissement du jeune une fois ses 18 ans atteints.

La loi change, la sortie progressive de l'ASE s'impose à nous, pour tous les mineurs accompagnés.

Intégrons par conséquent dans nos conclusions, en anticipant nos futures obligations, cette sortie progressive, en travaillant de concert avec les associations et organismes intervenants sur tous les aspects de l'accompagnement.

Propositions concernant l'actuel dispositif déployé

- **La centralisation des évaluations, des décisions et des signatures à Rouen demeure problématique** pour les mineurs hébergés, ne serait-ce que pour entrer en stage, sans parler de l'ouverture des comptes ou des contrats d'apprentissage. Les courriers électroniques étant bannis et il faut attendre le vendredi de chaque semaine pour espérer un retour de signature par un agent du département.

Nous avons entendu, concernant la centralisation des évaluations, que les avis étaient partagés.

Nous préconisons par conséquent, ad minima, que nos services au Havre soient munis des délégations de signature afférentes à tous les actes nécessités par le suivi et l'insertion des mineurs.

- **Les hébergements dans des hôtels continuent à poser problème**, notamment en raison de l'absence d'éducateur ou même tout simplement d'adulte le soir dans certains de ces établissements.

Nous préconisons un renforcement des suivis des hôtels intégrés au dispositif d'hébergement par des passages réguliers de travailleurs sociaux. Le contrôle des conditions d'accueil et d'hébergement, et l'acceptation par l'hébergeur des interventions des associations actuellement soumises à leur « bon vouloir ».

- La prise en charge par l'Idhefi a constitué un sérieux progrès pour les jeunes concernés qui logent désormais décemment dans des appartements, mais elle accentue l'inégalité de traitement que subissent les autres.

Nous préconisons la définition et l'application d'une norme « haute » d'hébergement qui exclura de fait des hébergements précaires.